

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00012

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 52

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

M. Rémy GUYOT
Le 23 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20200116-0202000120

DATE D'APPHICACIOE : 23 janvier 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'enveloppe financière initialement prévue par Saint-Etienne Métropole sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter neuf projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 136 590 € pour un montant global des travaux de 1 222 106 € HT.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les bénéficiaires et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités des participations financières seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Jacquard,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 136 590 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat des exercices 2019 et suivants article 20422, chapitre 20.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

AIDE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
Le syndicat des copropriétaires du 8-10 rue Camélinat représenté par FPV Immobilier	8-10 rue Camélinat SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 14 logements répartis en 10 locatifs et 4 logements propriétaires occupants	Concernée pour la totalité des travaux	58 798 €	17 500 €	Mise en peinture des murs de la montée d'escalier, reprise de carrelage au sol, réparation de la toiture, traitement curatif du solivage, mise en sécurité et ravalement des façades sur rue et sur cour.
Le syndicat des copropriétaires du 34 rue Benoît Malon représenté par FPV Immobilier	34 rue Benoît Malon SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 8 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	25 493 €	8 923 €	Réparation ponctuelle de la toiture, démolition et réfection du plafond, remplacement des revêtements de sol vétustes et des boîtes aux lettres, réfection du hall d'entrée, du pignon et de l'électricité, mise aux normes des garde-corps de l'escalier.
Le syndicat des copropriétaires du 3 rue Victor Hugo représenté par FPV Immobilier	3 rue Victor Duchamp SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 8 logements répartis en 5 locatifs et 3 logements propriétaires occupants	Concernée pour la totalité des travaux	105 064 €	17 500 €	Remplacement des menuiseries (porte d'entrée, porte d'accès cour, fenêtres), traitement des bois et de la charpente, reprise de la toiture, remplacement de la couverture, déplacement de l'interphone et création digicode, travaux de zinguerie.
Le syndicat des copropriétaires du 21 rue Dumarest représenté par M. Bernard JULLIEN	21 rue Dumarest SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 4 logements répartis en 3 propriétaires occupants et 1 logement locatif	Concernée pour la totalité des travaux	6 674 €	2 336 €	Mise aux normes de l'éclairage, mise en peinture complète de toute la montée d'escalier.
Le syndicat des copropriétaires du 53 rue Charles de Gaulle représenté par CHEYLUS FRACHON MERLLIE	53 rue Charles de Gaulle SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 4 logements répartis en 3 propriétaires occupants et 1 logement locatif	Concernée pour la totalité des travaux	22 641 €	7 924 €	Remplacement des menuiseries extérieures et des boîtes aux lettres, création d'un dallage dans la cour, découpe partielle du trottoir de l'allée cochère, mise en peinture complète de la montée d'escalier.

<p>NEMA LOVE 2 rue Malescourt SAINT-ETIENNE</p>	<p>22 rue Paul Bert SAINT-ETIENNE</p>	<p>Mono propriété</p>	<p>1 immeuble de 8 logements locatifs 2 T1 de 30 m² et 34 m² 1 T2 de 44 m² et 2 T2 de 46 m² 2 T3 de 67 m² 1 T5 de 115 m²</p>	<p>Concernée</p>	<p>781 407 €</p>	<p>53 000 € (dont 35 500 € d'éco-prime classes B et C)</p>	<p>Réhabilitation complète des logements : Désamiantage, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, travaux de plomberie, plâtrerie et peinture, mise en place d'un chauffage collectif au gaz, reprise totale de la couverture. Les travaux sur les parties communes portent sur la mise aux normes de l'éclairage et de la main courante de l'escalier, le remplacement des portes palières, la création d'une chaufferie collective et de locaux communs (local poubelle, local à poussette), la reprise des colonnes montantes. Loyers : 2 T1 à 172 € et 195 €/mois ; 3 T2 à 249 € 262 € et 264/mois ; 2 T3 à 370 € et 372 €/mois ; 1 T5 à 626 €/mois.</p>
<p>SOLIHA BLI 2 rue Aristide et de la Paix SAINT-ETIENNE</p>	<p>30 rue Paul Bert SAINT-ETIENNE</p>	<p>Mono propriété</p>	<p>1 immeuble de 2 logements locatifs 1 T2 de 27 m² 1 T4 de 57 m²</p>	<p>Concernée</p>	<p>189 922 €</p>	<p>26 294 € (dont 8 794 € d'éco-prime classes B et C)</p>	<p>Réhabilitation complète de deux logements vacants situés dans deux immeubles comprenant 7 logements sur rue et 2 logements en arrière-cour) : Démolition du plancher bas, isolation des murs périphériques, réfection globale de l'installation électrique et de la plomberie, remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, pose de carrelage, mise en peinture, travaux de plâtrerie. Les travaux sur les parties communes portent sur la réfection de l'électricité, le traitement de la charpente, le réaménagement du local poubelle, la réfection du hall d'entrée et de la cage d'escalier, l'isolation des combles. Loyers : 1 T2 à 162 €/mois et 1 T4 à 398 €/mois.</p>
<p>Mme Fatima DAOUCH 41 bd du Docteur Raoul Duval SAINT-ETIENNE</p>	<p>22 rue du Puits Châtelus SAINT-ETIENNE</p>	<p>Mono propriété</p>	<p>1 immeuble de 2 logements répartis en 1 propriétaire occupant et 1 logement locatif 1 T2 de 51 m² T T3 de 55 m²</p>	<p>Non concernée</p>	<p>27 080 €</p>	<p>1 354 € (Eco-prime classe C)</p>	<p>Réhabilitation complète du logement locatif : remplacement des menuiseries, de la porte d'entrée et des volets bois battants, installation d'une chaudière gaz à condensation et de radiateurs équipés de robinets thermostatiques, rénovation des sanitaires, mise aux normes complète de l'installation électrique. Loyer : 1 T2 à 307 €/mois.</p>

Le syndicat des copropriétaires du 9 rue du Coin représenté par M. Thomas GEOFFRAY ALLIBERT (syndic bénévole)	9 rue du Coin SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 8 logements répartis en 6 propriétaires occupants et 2 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	5 027 €	1 759 €	Réfection partielle de la toiture, reprise de maçonnerie en façade
TOTAL			9 immeubles de 58 logements répartis en 38 locatifs et 20 logements propriétaires occupants		1 222 106 €	136 590 €	

